

Édition— Le Droit de cité

DANS CE NUMÉRO :

Dossier le Droit de cité 2

Invitation à l'AG du RSIQ 8

La Tournée des régions du RSIQ 9

Activité nationale pour la SPLI 10

Le RSIQ à la CSSS 11

La campagne de solidarité 12

Cette édition est consacrée au Droit de cité, le premier axe de la Plate-forme pour une politique en itinérance. Ce droit est loin d'être acquis pour les populations en situation d'exclusion sociale. En ce qui a trait aux coûts sociaux et économiques de la judiciarisation pour les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance, force est de constater que ceux-ci sont très élevés. En effet, les personnes qui sont judiciarisées doivent vivre avec des dettes importantes ce qui engendre des conséquences et des expériences extrêmement négatives. Le film de Éric « Roach » Denis « Les tickets : L'arme de la répression » décrit bien en images comment cette réalité comporte son lot de problèmes (voir détails sur le film p. 3).

Le film, comme son nom l'indique, fait la démonstration que les tickets servent « d'arme de répression » face aux personnes en situation d'itinérance. Ainsi, un profilage social est appliqué, ayant pour conséquence l'émission de contraventions sur une base discriminatoire. À Montréal, bien qu'on observe une diminution de la quantité de billets remis, la situation est toujours aussi problématique et les organismes du milieu sont toujours aussi insatisfaits (pour plus de détails voir l'article en page 5).

De plus, dans une étude parue récemment concernant un peu

moins de 300 personnes judiciarisées de Québec, et ne représentant ainsi que la « pointe de l'iceberg », il a été établi que l'endettement moyen des personnes dû aux



contraventions se situait autour de 2000\$. Pour les personnes les plus judiciarisées, c'est-à-dire les moins de 20 ans, l'endettement moyen grimpe jusqu'à 4000\$. Les résultats de cette étude ont d'ailleurs été présentés dans le cadre du Forum sur la judiciarisation des personnes marginalisées organisé par la Ligue des droits et libertés- section Québec (plus de détails p.4).

De plus, dans certaines villes, comme par exemple à Québec, les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance peuvent toujours être incarcérées pour non-paiement d'amendes. Selon le ministère de la Sécurité publique, en 2010-2011, les dépenses pour l'emprisonne-



ment d'une personne étaient de 183\$ par jour. C'est donc en terme de millions de dollars que coûte l'emprisonnement des personnes dont les tickets n'ont pas été acquittés par année.

Pour donner un coup de main aux personnes judiciarisées, une initiative a d'ailleurs été mise en place à Montréal, il y a déjà cinq ans, permettant au RAPSIM d'offrir un service d'accompagnement juridique. Ainsi la clinique Droits devant accompagne chaque année des personnes qui ont besoin d'information et d'accompagnement pour les contraventions ou pour formuler une plainte (plus de détails en page 7).

Le droit de cité est toujours aussi préoccupant et le sujet occupe toujours une place importante dans la sphère publique. En espérant que la lecture du Bulletin vous informe davantage sur cette réalité, bonne lecture!

RSIQ

1710 rue Beaudry,
bureau 2.42
Montréal (QC)
H2L 3E7

Tél: (514) 861-0202
Fax: 1-888-438-9719

solidarite-itinerance@hotmail.com

www.rapsim.org
(section RSIQ)





Mot de la présidente

Meilleurs voeux!

Notre présidente se lance dans le slam!
Voir son texte inspirant en page 14!

2011 a été une année bien chargée. Elle nous a confrontés à plusieurs défis et nous a fait les témoins de trop nombreuses situations d'inégalités, d'injustices et de droits bafoués. En 2011, les organismes en itinérance des quatre coins du Québec ont accompagné des milliers de personnes aux prises avec de grandes difficultés. Cette année encore, plusieurs d'entre vous ont vu les besoins augmenter, les demandes se répéter et les problématiques s'alourdir.

Au RSIQ, en 2011, nous avons continué d'exprimer notre solidarité, de faire entendre la voix de ceux et de celles qui sont trop souvent exclus, pour faire diminuer la peur et les préjugés qui créent trop souvent des barrières. Nous avons interpellé les différents paliers gouvernementaux, des appuis nous ont été réaffirmés, nous nous sommes réunis, nous avons été présents et continuerons de l'être collectivement.

2012 sera une autre grosse année, alors afin de vous ressourcer et de faire le plein d'énergie, que la période des fêtes soit un moment de repos et de partage.

J'espère que le nouvel an sonnera le début d'une année faite de plus de justice sociale. Je vous souhaite que 2012 soit enfin l'année d'une Politique en itinérance, pour que cesse de croître ce phénomène et qu'enfin, comme société, nous affirmions notre volonté d'y travailler.

Vous trouverez dans ce bulletin l'invitation à participer à notre prochaine assemblée générale, les 2 et 3 février prochain. Une tournée des régions concernant la Politique en itinérance et la visite de notre coordonnatrice chez vous sont prévues pour le printemps 2012. Le RSIQ ne chômera pas, comme à son habitude... et c'est ensemble que nous continuerons de faire une différence!

D'ici là, vous trouverez dans ce bulletin, en plus des suivis des différents dossiers portés par notre Réseau, des textes en lien avec l'axe 1 de notre plateforme de revendications pour une politique en itinérance : Le droit de cité. De la surjudiciarisation, en passant par le phénomène du « pas dans ma cour », jusqu'au profilage social, ce droit est encore régulièrement nié. Qu'en est-il dans vos régions?





« Comment en effet peut-on imaginer que la répression est l'unique réponse offerte aux personnes qui cherchent à sortir de l'extrême pauvreté en déployant des stratégies de survie telles le squeegee ou la mendicité, ou aux personnes qui souffrent de dépendance à l'alcool ? »
(Tiré de l'étude: « La judiciarisation des personnes itinérantes à Québec », référence complète page 4)

La Plate-forme pour une politique en itinérance

Le Droit de cité

Le premier axe de la Plate-forme pour une politique en itinérance est le droit de cité. Par le droit de cité, le RSIQ signifie le « droit de circuler dans l'espace public, le droit d'occuper une place dans la ville, le droit d'être visible dans le paysage urbain, le droit d'y prendre la parole ». En le définissant comme un droit, on reconnaît que tous sans exception peuvent occuper l'espace public. Ainsi, le premier axe vise à ce que tous les acteurs ainsi que les différents dispositifs légaux et réglementaires reconnaissent ce droit fondamental.

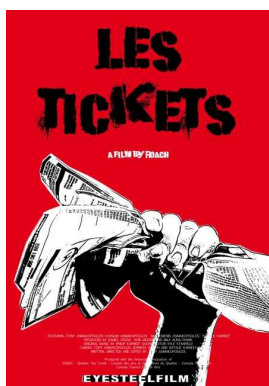
Pour arriver à rendre ce droit réel, le RSIQ propose deux moyens :

Moyen A : Redonner aux personnes en situation d'itinérance l'accès aux espaces publics

Par ce moyen, il est souhaité que soient abolies les lois et règlements qui permettent de déplacer ou exclure les personnes, qui pénalisent les pratiques de sollicitation, qui empêchent les personnes de se déplacer d'un secteur de la ville à un autre.

Moyen B : Se doter de dispositifs légaux contre le « pas dans ma cour »

Le phénomène du « pas dans ma cour » ne devrait pas entraîner des conséquences importantes pour les personnes en situation d'itinérance, telles qu'être déplacées, judiciarisées, etc. Celui-ci a également des conséquences pour les organismes communautaires en itinérance, qui devraient pourtant pouvoir mener leurs activités là où leur mission le nécessite.



Les tickets: L'arme de la répression

Résumé : Les tickets – l'arme de la répression dénonce une tactique policière consistant à délivrer un grand nombre d'amendes pour des infractions mineures aux sans-abri. Ceux-ci sont ainsi « chassés » des lieux publics et se retrouvent parfois en prison. Réalisé par Éric « Roach » Denis (Punk le vote : Roach en élection), lui-même ex-itinérant ayant reçu de nombreuses contraventions, le documentaire examine les coûts sociaux, financiers et humains de la criminalisation des sans-abri de Montréal. Que ce soit au ministère de la Justice, dans la rue ou encore à l'Assemblée nationale du Québec, Les tickets enquête sur les droits bafoués d'une communauté vulnérable.

Le film de Éric « Roach » Denis dépeint avec pertinence la situation des personnes judiciarisées et le lot d'incohérences engendrées par l'application des lois et règlements conduisant à l'émission de contraventions jusqu'à l'emprisonnement. Le film, en plus d'avoir été présenté en octobre entre autre à l'Exentris et au Cinéma du Quartier latin, a été diffusé à quelques reprises au début du mois sur les ondes de Canal D. Si vous n'avez pas eu la chance de visionner ce pertinent film, nous vous tiendrons au courant des prochaines diffusions !

Pour plus de détails, voir l'article de Rima Elkouri suite à la parution du film

<http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/rima-elkouri/201110/11/01-4455931-ministre-de-litinerance.php>

Un Forum sur le profilage à Québec

Le Forum sur le profilage social et la judiciarisation des personnes marginalisées a eu lieu à Québec les 10 et 11 novembre derniers. L'événement, organisé par la Ligue des droits et libertés (section de Québec) a réuni une centaine de personnes de différents horizons. Ce qui représente un franc succès étant donné la nature du sujet... abus policiers, sur-judiciarisation, profilage social, négation systématique de droits, etc.

Nous pensons avoir réussi à faire connaître le problème au sein du grand public grâce à une importante couverture médiatique et à la très bonne participation à la conférence du 10 novembre. Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre y ont présenté les résultats d'une étude menée à Québec. Nous avons pu prendre connaissance de l'ampleur du phénomène de la judiciarisation dans notre « belle Ville de Québec » et ses conséquences pour les personnes en situation d'itinérance comme pour le système pénal. Fait saillant : Augmentation de 500 % des tickets entre 2000 et 2010.

Près de 80 personnes se sont réunies le vendredi 11 novembre afin d'échanger leur point de vue sur le problème et discuter de pistes de solutions.

Les participants provenaient de différents milieux et organisations. Évidemment, la majorité des participants provenaient d'organismes communautaires, mais des fonctionnaires (Ville de Québec, Santé publique, ministères de la Justice et de la Sécurité publique), des chercheurs universitaires et quelques simples citoyens se sont aussi joints au débat. Malheureusement, trop peu de personnes directement concernées par le problème se sont présentées. Malgré tout, certaines ont eu une participation remarquable et appréciée.

Il s'agissait pour nous d'une étape dans un processus de réflexion et d'action qui devrait mener à la formulation de revendications, la réalisation de projets et d'actions publiques qui – nous l'espérons – permettront de rendre impossible le profilage social et les abus policiers.

Un compte rendu sera disponible au courant de l'hiver. Restez en contact : www.liguedesdroitsqc.org

Pour lire l'étude, rendez-vous sur Internet :
[http://homelesshub.ca/Library/La-judiciarisation-des-personnes-en-situation-d'E2%80%99itinérance--a-Quebec---point-de-vue-des-acteurs-socio-judiciaires-et-analyse-du-phenomene-52808.aspx](http://homelesshub.ca/Library/La-judiciarisation-des-personnes-en-situation-d%E2%80%99itinérance--a-Quebec---point-de-vue-des-acteurs-socio-judiciaires-et-analyse-du-phenomene-52808.aspx)



Bernier, D., Bellot, C., Sylvestre, M et Chesnay, C.(2011), « La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec :point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène (Toronto :The Canadian Homelessness Research Network Press).

Ça ne va pas vraiment mieux!

60% des intervenantEs du milieu de l'itinérance montréalais estiment que la situation ne s'est pas vraiment ou pas du tout améliorée dans l'espace public. Ainsi, les personnes itinérantes continueraient de faire les frais de nombreux heurts, de cas d'abus, de discrimination. Bien qu'elle soit difficilement quantifiable, on souligne aussi une certaine baisse de la remise de contraventions, mais ça ne veut pas dire qu'on ne menace plus de s'en servir.

C'est ce que révèlent les données d'un *Portrait de la situation dans l'espace public montréalais* produit par le RAPSIM en juin 2011, qui constitue le fruit d'une enquête réalisée par le regroupement auprès d'une quarantaine de ses organismes membres entre les mois de décembre 2010 à mars 2011.

D'autres données de l'enquête

Persistance de pratiques de profilage social et d'abus de différentes natures, notamment dans le métro.

85% des répondantEs estiment que les rapports entre les personnes itinérantes et les policiers sont négatifs, c'est-à-dire mauvais (56%) et faibles (29%).

63% des intervenantEs considèrent que la situation judiciaire des personnes est mauvaise.

L'étude fait suite à une réflexion tenue au RAPSIM sur les moyens de documenter les pratiques de profilage social après la sortie d'un imposant rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le sujet en novembre 2009. Dans le rapport, la Commission accusait la Ville de Montréal et son Service de police (SPVM) de s'adonner à des pratiques de profilage social. Les recommandations visaient autant les directives policières, l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes que la réglementation municipale.

Un an plus tard, la Ville de Montréal et le SPVM affirmaient que la situation s'était nettement améliorée. Si on percevait un changement de discours à la Ville et au SPVM et une certaine baisse du nombre de contraventions reçues, les organismes du milieu ne semblaient pas pour autant satisfaits de la situation. L'enquête est finalement venue révéler que la présence policière entraîne encore plusieurs situations conflictuelles. Les gens ne se sentent pas moins en situation d'injustice et le profilage systémique des personnes itinérantes n'a pas vraiment perdu de son intensité.

Ça ne va pas vraiment mieux! (suite)

« Bien qu'elle soit difficilement quantifiable, on souligne aussi une certaine baisse de la remise de contraventions, mais ça ne veut pas dire qu'on ne menace plus de s'en servir ».

Vers un observatoire de l'espace public

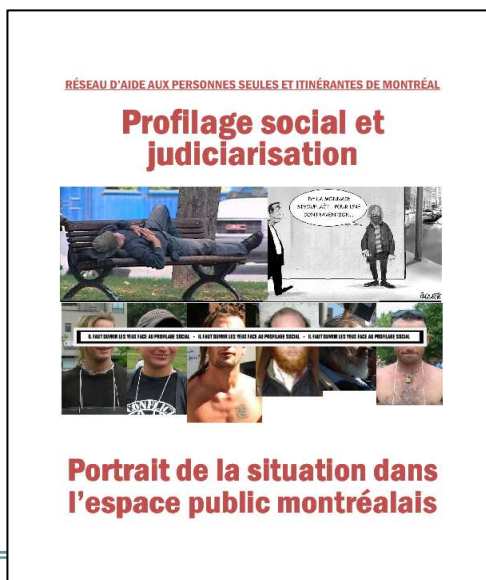
L'enquête réalisée se base sur les perceptions des intervenantEs, une première étape de collecte d'informations en vue de démontrer la situation de profilage social de manière plus systématique. En plus de peaufiner cette démarche de portrait dans l'année à venir, le RAPSIM a fait appel au milieu de la recherche afin de pouvoir compter sur son appui en vue de développer d'autres mécanismes de documentation de la situation.

L'observatoire de l'espace public ainsi créé pourrait prendre différentes formes, comme la mise en place de forums et d'analyses de situations données. On pourrait aussi développer des méthodes visant à colliger les abus commis à l'endroit des personnes et à démontrer les limites des recours existants, à commencer par la déontologie policière. L'observation sur le terrain, notamment dans certains lieux dits « plus chauds », constitue aussi une option, de même que la réalisation de nouveaux portraits statistiques de la remise de contraventions.

Du côté de la recherche, les chercheuses Céline Bellot de l'Université de Montréal et Me Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa amorceront des démarches en vue d'un tel observatoire en partenariat avec le RAPSIM. Les résultats de l'enquête viennent démontrer de manière encore plus claire la nécessité de développer de nouveaux et meilleurs outils de démonstration de la situation.

Pour de plus amples informations ou encore pour télécharger le document « **Profilage social et judiciarisation : Portrait de la situation dans l'espace public montréalais** », consulter le www.rapsim.org.

Bernard St-Jacques
Organisateur communautaire « Profilage social et judiciarisation »



Cinq ans d'intervention directe contre la judiciarisation

En novembre 2011, on célébrait le 5^e anniversaire de la Clinique Droits Devant, mise en place pour favoriser le règlement des situations judiciaires des personnes en situation d'itinérance qui ont accumulé plusieurs contraventions avec les années. Le RAPSIM s'activait depuis le début des années 2000 pour documenter et dénoncer le profilage social et la judiciarisation, mais il fallait aussi répondre aux personnes qui souhaitaient régler leur situation judiciaire avec, il faut le dire, les « moyens du bord ».

La Clinique à ses débuts

D'entrée de jeu, l'engouement pour le service a démontré l'impact des effets de la judiciarisation : dette judiciaire, risque d'emprisonnement, sentiment d'injustice, etc. Le RAPSIM a priorisé une intervention sociale, un accompagnement non légal dans le système judiciaire en favorisant le libre-choix de la personne.

Parmi ces services, la Clinique conseille, donne des formations sur la procédure pénale (le cheminement d'un *ticket*, etc.) et fait sortir l'ensemble des dossiers d'une personne (contraventions surtout, mais criminel aussi) à la cour. Elle analyse ensuite sa situation et lui propose des options : contestations de contraventions en vue d'aller se défendre en cour, prise d'ententes de paiement ou de travaux compensatoires, etc. D'autres sont aussi accompagnées pour faire une plainte, notamment en déontologie policière.

Des projets qui viennent se greffer

Après avoir obtenu l'appui d'organisations comme le Barreau du Québec comme la CDPDJQ et interpellé les acteurs politiques sur les mesures répressives et le profilage, on pouvait s'attendre à des réponses plus globales. Toutefois, à part le nombre de contraventions qui a baissé et nos autorités qui ont changé de discours, les actions développées visent davantage la sortie du système pénal une fois que les personnes y sont déjà entrées.

Tout de même, dès 2006, des pourparlers s'engagent en vue d'alléger le fardeau judiciaire et administratif, notamment avec

le YMCA concernant l'offre de travaux compensatoires. En 2008, la mise en place du **percepteur désigné (PAPSI - Programme d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance)** amène la perception des amendes à dégager des employés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes : sortie de dossiers rapides, allègement des conditions liées aux ententes, etc. Enfin, en 2009, on met en place un **procureur désigné (PAJIC - d'accompagnement justice-itinérance à la cour)** qui diminue le montant et les frais liés aux contraventions reçues si la personne montre qu'elle a réalisé des mesures positives face à ses conditions de vie. En tout, 58 personnes ont intégré le PAJIC en 2011 et 30 ont réglé en tout ou en partie leur situation.

Presque toutes ses dents

L'action de la Clinique Droits Devant a bien évolué avec ses 600 « clients » depuis cinq ans. Les rapports avec les juges et autres acteurs de la Cour municipale se sont développés à un tel point que le règlement de la situation judiciaire passe davantage par des ententes (paiement et travaux) que par de véritables actions de défense de droit (la personne se défend en cour contre un *ticket* ou en déontologie policière). Les ententes (accélérées avec les percepteurs et procureurs désignés) ont connu une augmentation de 75% entre 2010 et 2011 (de 52 à 91) alors que le nombre d'interventions en défense de droits est demeuré stable (55 en 2010 et 54 en 2011).

Certes, le seul règlement de la situation judiciaire constitue en soit un acquis, mais il devient encore plus porteur et favorise davantage l'estime de soi de la personne quand il passe par une réelle défense à la cour devant un juge. On doit espérer donner toujours plus de dents aux recours afin que les personnes puissent reprendre leur citoyenneté perdue et réintégrer leurs droits bafoués. Mais en attendant, célébrons un service nécessaire et le travail de ses partenaires même si, à quelque part, on aurait bien aimé s'en passer.

Bernard St-Jacques

La Clinique Droits Devant

La Clinique Droits Devant accueille, informe et accompagne les personnes marginalisées et itinérantes aux prises avec des troubles judiciaires, problèmes issus particulièrement des contraventions qu'elles reçoivent dans l'espace public. À la lutte collective dans la rue contre la répression, il convenait en effet pour le RAPSIM d'ajouter une intervention davantage en aval en prenant les situations judiciaires au cas par cas.

Près de 600 personnes ont sollicité le service depuis 5 ans, ont réglé une part ou la totalité de leur situation judiciaire ou reviennent parce que d'autres problèmes surviennent. La Clinique permet de répondre aux questions des personnes et les accompagne à la cour, pour la prise d'ententes (paiement et travaux compensatoires), dans la contestation de leurs contraventions et en vue d'exercer des recours (comme la déontologie policière).

L'objectif derrière cette intervention individuelle limitée demeure la défense de droits des personnes. Celle-ci constitue, en effet, le rempart ultime contre le profilage qui exclut davantage, un remède contre la rage qui découle de l'injustice.

Le Comité de coordination vous invite à l'AG!

Le 2 et 3 février prochain à Trois-Rivières

Le comité de coordination du RSIQ invite tous les membres à participer en grand nombre à la prochaine Assemblée générale du RSIQ. Cette assemblée sera l'occasion d'échanger autour de la situation de l'itinérance au Québec. Nous souhaitons que les membres de partout au Québec soient présents à cet important rendez-vous!

Ordre du jour

(2 février)

1. Mot de bienvenue
2. Tour de table
3. Nomination d'un président et secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. L'état de la situation de l'itinérance au Québec
 - A. Portrait de la situation
 - B. Les réponses du gouvernement du Québec et du Canada
 - C. Les réponses de notre milieu
6. Atelier sur la diversité des pratiques en logement et en hébergement

-Ajournement-

(3 février)

7. Suivi des dossiers du RSIQ
 - A. Présentation du plan d'action
 - B. Travail en atelier
8. Violence : différents moyens pour s'en protéger
9. Discussion sur la place de la Nuit des sans-abris
10. Évaluation et levée de l'assemblée

Membres du comité de coordination élu lors de l'AGA de septembre

Jenny Villeneuve, présidente
CRIO

Frédéric Keck, vice-président
RAIQ

Michelle Duchesne, secrétaire-trésorière
RAPSIM

Pierre Gaudreau, *RAPSIM*

Estelle Dionne, *TAPIL*

Dominic Alexandre, *Table itinérance Sherbrooke*

Marco Carpyntero, *TIRS*

Martine Martin,
Table itinérance Saguenay

Soyez présents au 5 à 7 de lancement des actes des États généraux le 2 février !

Panel de fermeture: La violence, différents moyens de s'en protéger

Le panel de fermeture permettra à différents intervenants de discuter du thème de la violence dans nos organisations communautaires. Différentes idées, stratégies d'interventions et outils seront au cœur du panel.

L'assemblée générale aura lieu à la Maison de la Madone, à Trois-Rivières



**MAISON
de la MADONE**
10, rue Denis-Caron
Trois-Rivières (Québec)
G8T 3W9

La Tournée des régions du

Réseau **SOLIDARITÉ** Itinérance du Québec

Lors de sa dernière Assemblée générale annuelle, le RSIQ a choisi de se préoccuper de notre axe vie associative pour l'année en cours et de mettre sur pied le projet de la Tournée des régions afin de se préparer adéquatement aux défis à venir, tels la fin du Plan d'action interministériel en itinérance en 2013 et de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance en 2014. Dans l'optique de mieux vous connaître et de discuter de la Politique en itinérance, le RSIQ se déplacera au cours des mois de mars et avril dans vos régions! Dépêchez-vous à réserver vos dates!

La Tournée des régions en détails

Première partie

La Tournée des régions sera faite en deux parties; la première consistant en un atelier d'échange autour de la nécessité de doter le Québec d'une Politique en itinérance. Cet atelier interactif visera également à favoriser les discussions autour des réalités de chacune des régions.

Deuxième partie

La deuxième partie est une activité d'approfondissement au choix de la concertation régionale ou de la région, vous pourrez choisir votre façon de poursuivre la rencontre, par exemple :

- présentation de la pièce de théâtre sur la politique;
- poursuite de la discussion sur le thème « Quelles actions à poser ici pour avoir une politique ? »;
- organiser d'un rassemblement;
- recevoir de l'information sur les autres concertations membres (pour les régions en voie de se concerter);
- ou compléter avec toute autre action pertinente pour la région ou la concertation.

En effet, les décisions qui seront prises au cours des années à venir auront un impact important sur notre réseau. Il est donc plus important que jamais de maintenir les liens de notre réseau actifs!



Activité nationale pour l'augmentation de la SPLI

Le budget fédéral paraîtra le 31 mars prochain et le RSIQ souhaite que celui-ci prévoit l'augmentation de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI). Le prochain budget devra comprendre une augmentation de la SPLI pour arriver à un financement de plus de 50 millions de dollars pour répondre aux besoins exprimés par le milieu. Pour y arriver le RSIQ a mis sur pied une campagne d'envoi de vœux de Noël destinée au ministre des finances, M.Flaherty et à la ministre responsable de la SPLI, Diane Finley à laquelle plus de 120 organismes ont participé.

Il est maintenant temps d'aller demander en personne le financement nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins des personnes exprimés par les régions! Une activité régionale est donc prévue à Ottawa le **14 février prochain**. Toutes les concertations régionales, membres associés et partenaires du RSIQ sont invités à se joindre à l'évènement visant à démontrer l'appui des organismes à l'augmentation de la SPLI dans le prochain budget fédéral. Nous vous attendons donc à grand nombre à cet important rendez-vous!

Estimation des besoins financiers des organismes en itinérance selon les régions

Collectivités désignées	Enveloppe annuelle	Besoins estimés
Cantons de l'Est	756 465 \$	2,1 millions \$
Centre du Québec	358 465 \$	1 millions \$
Chaudière-Appalaches	407 428 \$	1,1 millions \$
Lanaudière	544 517 \$	1,5 millions \$
Laurentides	861 507 \$	2,4 millions \$
Laval	973 842 \$	2,7 millions \$
Mauricie	602 406 \$	1,6 millions \$
Montérégie	1 974 414 \$	5,4 millions \$
Montréal	7 867 704 \$	21,7 millions \$
Outaouais	791 661 \$	2,2 millions \$
Québec	2 343 286 \$	6,5 millions \$
Saguenay / Lac St-Jean	591 907 \$	1,6 millions \$
Total régions du Québec	18 millions \$	50 millions \$

La SPLI 2011-2014 en bref

- 20 millions de dollars au Québec;
- Un volet Collectivités éloignées à l'intérieur duquel les collectivités de 25 000 habitants et moins ont la priorité;
- Plus de 300 salarié-e-s au Québec;
- Des investissements se terminant en 2014.

Bilan de la campagne de souhaits de Noël

Au cours de la semaine du 12 décembre, une campagne de vœux de Noël a été mis sur pied dans le but d'augmenter les sommes liées à la SPLI pour que celles-ci atteignent 50 M\$! Vous avez été plus de **120 organismes** à participer à la campagne lancée par le RSIQ!



Le temps est venu d'adopter une politique en itinérance!

La Commission de la santé et des services sociaux a tenu dernièrement des audiences en vue de faire le bilan de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Pour cet exercice d'évaluation, était conviés la ministre déléguée aux Services sociaux, Dominique Vien, le RSIQ et le RAPSIM. D'entrée de jeu, le RSIQ a souligné que le plan d'action n'a pas amélioré les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Puisqu'un bilan sert d'évaluation en vue de réorienter les actions, le RSIQ a demandé que les mesures à venir affectent l'ensemble des régions et qu'elles aient un réel impact dans la vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance, et ce partout au Québec.

Montréal		
<ul style="list-style-type: none">- Montant annuel octroyé à l'Agence de la Santé de Montréal pour la coordination du comité directeur- 1,25 M \$ récurrents pour huit organismes communautaires offrant le refuge d'urgence- 170 000\$ récurrents pour des organismes offrant du soutien communautaire en logement- financement pour trois organismes communautaires offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE)- financement investi pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII)		
Québec	Trois-Rivières	Gatineau
<ul style="list-style-type: none">- 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de Québec pour la coordination du comité directeur- 80 000\$ récurrents à 2 organismes offrant du soutien communautaire au logement- soutien à un organisme communautaire offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE)	<ul style="list-style-type: none">- 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie pour la coordination du comité directeur- 440 000 \$ /investis pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII)	<ul style="list-style-type: none">- 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour la coordination du comité directeur

Tout en reconnaissant les investissements qui ont eu lieu dans le cadre du plan d'action, les faiblesses du bilan ont été discutées. En effet, le bilan répertorie un bon nombre de mesures à faible portée, des mesures souvent éloignées de l'itinérance et certaines mises en place avant 2010. De plus, le bilan n'a pas été conçu de façon à permettre de connaître comment les montants ont été dépensés jusqu'à maintenant. Ces mesures occupant une place importante dans le document et ne permettant pas de comprendre les investissements gouvernementaux, le RSIQ a prévenu la ministre qu'un tel bilan attisait le cynisme chez les acteurs œuvrant en itinérance.

La politique en itinérance, plus pertinente que jamais

Qu'une politique en itinérance soit adoptée prochainement a été demandée par le RSIQ et le RAPSIM et des questions relatives à cette requête ont été posées par les membres de la Commission. La ministre, ne se dit pas fermée à l'idée et a indiqué qu'il serait possible d'y travailler « quand le temps sera venu ». Puisque que le plan d'action n'a pas apporté de changement à la situation de l'itinérance au Québec et qu'il est plutôt le fruit d'un collage de différentes actions des ministères sans vision globale et cohérente mettant au cœur de celle-ci les personnes à risque ou en situation d'itinérance, le RSIQ se permet d'affirmer : le temps est venu, Mme la ministre!

Pour consulter le mémoire, rendez-vous sur le site Internet du RSIQ <http://www.rapsim.org/docs/Mémoire%20-%20observations%20et%20commentaires%20du%20RSIQ.pdf>

Pour voir le RSIQ en Commission parlementaire, rendez-vous sur le site Internet de l'Assemblée nationale, section Vidéo et audio <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-38407.html>



La campagne de solidarité du RSIQ

Lors de notre dernière édition, nous avons annoncé que le RSIQ lançait une campagne de solidarité pour arriver à consolider son financement pour cette année. Nous remercions tous les organismes qui ont répondu à l'appel, en nous envoyant des contributions de **50\$, 100\$ et même 200\$!**

À partir du mois de janvier, la campagne de solidarité rentrera dans son dernier sprint pour arriver à atteindre son objectif : 5000\$! Aidez-nous à assurer les actions du RSIQ au cours de l'année en nous faisant parvenir votre don!

Le RSIQ regroupe 13 concertations régionales et des membres associés œuvrant en itinérance, soutenant ainsi près de 300 organismes communautaires intervenant auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance à travers le Québec. Cette année, le RSIQ travaille à ce que les démarches pour que le financement fédéral, la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI), soit à la hauteur des besoins des organismes, au suivi du Plan d'action interministériel en itinérance, à la promotion de sa plate-forme pour une politique en itinérance et au développement de sa vie associative, notamment par une tournée des régions.

Au cours des dernières années, le RSIQ un leadership en ce qui concerne les dossiers suivants:

- Le suivi du dossier IPAC/SPLI depuis l'an 2000 ;
- Les 1ers États généraux sur l'itinérance en 2005 ;
- La publication du « Bulletin des régions »
- L'élaboration, la publication et la diffusion de la Plateforme de revendications pour une Politique en itinérance en 2006;
- L'implication dans l'organisation, le mémoire du RSIQ et son audience lors de la Commission parlementaire sur l'itinérance au Québec en 2008 ;
- La rentrée parlementaire de la rue en 2009 ;
- Les 2e États généraux de l'itinérance en 2010.

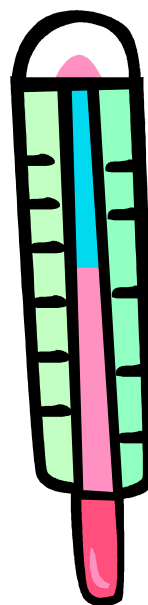
Vous pouvez faire parvenir votre don

au :

RSIQ

1710 Beaudry, local 2.42

Montréal, H2L 3E7



5 000\$

Objectif à atteindre: 5000\$!

2 300\$

Somme amassée jusqu'à maintenant



Sortie du coffret « Naufragés des villes »



« La pauvreté. Pour certains, elle est concrète, enracinée dans un quotidien aux allures de survie. Pour les autres, c'est un concept abstrait, un mal inévitable contre lequel beaucoup se croient immunisés. Mais le temps est venu d'aller voir les choses d'un peu plus près...

Parler de pauvreté, c'est une chose. La vivre en est une autre. Lorsque le rideau s'ouvre, deux individus ont volontairement changé de statut. Plus de carte bancaire, plus de réseau social, plus d'anciens repères. Déracinés, ces naufragés des villes vivront durant deux mois ce que des millions de Canadiens vivent tous les jours. À travers ce voyage au bout de soi-même, la série documentaire propose un regard saisissant sur une réalité que l'on préfère souvent ignorer ».

Source:blimp.tv

Il existe deux façons de se procurer la série Naufragés des villes

Pour acheter la série avec les droits de diffusion

Institutionnel et éducationnel: Radio-Canada s'occupe de la distribution. Vous pouvez directement les contacter via cette adresse électronique: education@radio-canada.ca

Pour les particuliers

Les particuliers peuvent se procurer le coffret DVD en ligne sur le site web de Blimp au coût de 35,00\$ (taxes et transport inclus) <http://www.blimp.tv/fr/dvd/?sub=4>

L'itinérance : de la détresse à l'accueil

La revue Relations publie ce mois-ci une édition intitulée : L'itinérance: de la détresse à l'accueil. Vous pouvez trouver la revue dans plusieurs librairies ou kiosques à travers le Québec. Pour plus d'informations sur les endroits où se procurer la revue:

http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/page_texte.php?id=25

Les thèmes abordés:

- Les contes de la rue , *Sylvie Mondou*
- Pourquoi se retrouve-t-on à la rue? , *Shirley Roy et Roch Hurtubise*
- La gestion pénale : une injustice de trop , *Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre*
- Les nouveaux visages des sans-abri , *Jenny Villeneuve et Célia Corriveau*
- Des Inuit déracinés et itinérants , *Donat Savoie*
- L'amorce d'une lutte sociale , *René Charest*
- Quelles réponses politiques face à l'itinérance? , *Pierre Gaudreau*
- La Nuit des sans-abri , *Isabelle Gendreau*
- L'humanité en oubli , *Michel Simard*



Noël, temps de réjouissances?

Jenny Villeneuve

Décembre 2011

Maman, comment ça se fait que le Père-Noël ne me donne rien à moi?
J'ai été sage, je t'ai bien aidée... Pourquoi moi je ne le mérite pas?

Pourquoi nous on n'a pas de sapin?
Pourquoi j'ai pas de souliers qui brillent et une robe en satin?
Pourquoi on ne mange pas jusqu'à s'exploser la bedaine?
Pourquoi on ne se gave pas jusqu'à plus faim des restes de la veille?

Tu sais ma puce, ça ne devrait pas être une question de sagesse ou de mérite.
Ça devrait plutôt concerner l'équité, la justice!
En principe tout le monde semble bien d'accord,
Mais pourtant la richesse continue d'être « répartie » juste d'un bord.

Pourquoi t'aurais pas le droit de croire à la fée des étoiles et aux lutins?
Parce qu'on est juste toutes les deux, que j'en arrache, qu'on a rien?
Avec mes deux jobs et les deux bouts que j'arrive jamais à joindre...
Le bout que je vois pas...
Où elle est notre lumière au bout du tunnel?

Je suis à bout de souffle, à bouts de mes ressources...
Je suis à bout de nerfs, à bout de mes repères, à bout de ma misère...

J'entends ton cri muet mon chaton.
Je vois tes yeux humides en grands points d'interrogation.
Je t'entends te taire, recroquevillée, impuissante.
Subir cette misère, sans comprendre, en silence.

Ma puce pour toi, si tu veux un instant dans l'année essayons d'y croire.
C'est Noël, imaginons-nous être des reines, regarde dans le miroir.
Imagine-toi en robe à crinolines, avec des paillettes dorées.
Fais-la tourner dans les airs pour qu'on s'envole...
Que pour deux minutes on ait droit aux festivités tant commercialisées,
Qu'à notre tour nous puissions aussi être un peu frivoles.

Qu'on puisse oublier qu'on n'a rien dans le garde-manger.
Oublier que t'as pas de bottes, juste des souliers.
Oublier que c'est moi ta seule fée.